Nom Maraudeau
Prénoms : Gustave Joseph Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 74
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 1er avril 1893, à Vernantes, canton de Longué, département de Maine-et-Loire, résidant à Vernantes, canton de Longué, département de Maine et Loire, profession de cultivateur
fils de Charles Louis et de Martineau Léontine Marie domiciliés à Vernantes, canton de Longué, département de Maine et Loire
Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux châ, Yeux marrons,
Front moy vertical, Nez busqué,
Visage ovale, Renseignements physionomiques complémentaires :
Taille : 1 mètre 58 centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières :

Degré d'instruction : 1

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 78 de la liste du canton de Longué
Classé dans la 5e partie de la liste en 1913. Ajourné faiblesse
par le Conseil de revision. Classé dans la 1re partie de la liste en 1913 par la Commission de réforme de Tours du 10 Novembre 1913 art. 17 de la loi du 21 Mars 1905 modifié par l'art. 9 de la loi du 7 août 1913.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 26 Novembre 1913. Arrivé au corps le 27 Novembre 1913. Réformé temporairement par la Commission Spéciale de Blois du 21 Mars 1914 pour faiblesse générale et anémie. Reconnu apte au service armé par le Conseil de revision d'Indre & Loire dans sa séance du 6 Octobre 1914. Rappelé à l'activité le 20 Novembre 1914. Arrivé au corps le 5e jour. Décédé à Saumur le 7 Mars 1915 (hôpital mixte de Saumur).

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. — 113e d'Inf. 1re Romorantin		5347
Armée active. — 113e Régt inf.		6865
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne : du 20 novembre 1914 au 7 mars 1915

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D DOMICILE. R RÉSIDENCE.

PÉRIODES D'EXERCICES.

- Réserve : 1re dans l , du au
- Réserve : 2e dans l , du au
- Réserve : Supplémentaires dans l , du au
- Armée territoriale : 1re dans l , du au
- Armée territoriale : Supplémentaires dans l , du au
- Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication : Du au
- Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication : Du au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 02/10/2022